
Norme internationale



7811/1

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

**Cartes d'identification — Technique d'enregistrement —
Partie 1: Estampage**

Identification cards — Recording technique — Part 1: Embossing

Première édition — 1985-12-15

CDU 681.178.5

Réf. n° : ISO 7811/1-1985 (F)

Descripteurs : échange d'information, carte d'identité, jeu de caractères, spécification.

Prix basé sur 24 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7811/1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 97, *Systèmes de traitement de l'information*.

Les Normes internationales suivantes annulent et remplacent l'ISO 2894 et l'ISO 3554, dont elles constituent une révision technique:

ISO 7810, ISO 7811/1, ISO 7811/2, ISO 7811/3, ISO 7811/4, ISO 7811/5, ISO 7812, ISO 7813.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Cartes d'identification — Technique d'enregistrement — Partie 1: Estampage

0 Introduction

La présente Norme internationale fait partie d'une série de normes qui décrivent les spécifications des cartes d'identification telles qu'elles sont définies au chapitre 3, ainsi que l'emploi de ces cartes pour les échanges internationaux.

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 7811 spécifie les caractéristiques des caractères estampés pour les cartes d'identification. Les caractères estampés sont destinés au transfert de données soit par le moyen de machines à empreintes, soit par lecture visuelle ou par machine.

2 Références

ISO 1073, *Jeux alphanumériques de caractères pour la reconnaissance optique* —

Partie 1: Jeu de caractères ROC-A — Formes et cotes de l'image imprimée.

Partie 2: Jeu de caractères ROC-B — Formes et cotes de l'image imprimée.

ISO 1831, *Spécifications d'impression des caractères pour reconnaissance optique.*

ISO 7810, *Cartes d'identification — Caractéristiques physiques.*

ISO 7811/3, *Cartes d'identification — Technique d'enregistrement — Partie 3: Emplacement des caractères estampés sur les cartes ID-1.*

3 Définitions

Dans le cadre de la présente partie de l'ISO 7811 la définition de la «carte d'identification» donnée dans l'ISO 7810 ainsi que la définition suivante sont applicables.

estampage: L'estampage consiste à faire apparaître des caractères en relief sur la surface recto d'une carte.

4 Caractères lisibles visuellement et par machine

4.1 Jeu de caractères et type de caractères

Les caractères numériques de l'un des types de caractères suivants doivent être utilisés pour les caractères estampés destinés à la lecture visuelle et/ou par machine effectuée soit directement sur la carte, soit à partir d'empreintes de la carte: (voir annexe A):

- ISO 1073/1, ROC-A, dimensions I et IV;
- ISO 1073/2, ROC-B, dimensions I et IV;
- Type de caractères 7B tels que décrits dans les annexes B et C.

NOTE — Afin d'assurer la compatibilité du système dans le choix des caractères, l'attention des utilisateurs éventuels est attirée sur la nécessité de parvenir à un accord entre les intervenants à l'échange.

Les spécifications d'impression sont données dans l'ISO 1831.

4.2 Espacement des caractères

L'espacement des caractères doit être le suivant:

- | | |
|---------------------------------------------------------|----------------------|
| a) espacement nominal | : 3,63 mm (0,143 in) |
| b) espacement minimal entre deux caractères consécutifs | : 3,48 mm (0,137 in) |

4.3 Hauteur des caractères

La hauteur maximale, à la surface d'impression des caractères estampés compte tenu de l'inclinaison de la ligne centrale et le défaut d'alignement des caractères doit être de

4,32 mm (0,170 in)

4.4 Hauteur du relief des caractères estampés

Hauteur des caractères estampés au-dessus de la surface de la carte

0,48 $\begin{smallmatrix} +0 \\ -0,05 \end{smallmatrix}$ mm (0,019 $\begin{smallmatrix} +0 \\ -0,002 \end{smallmatrix}$ in)

5 Visually readable characters

(Not intended to be machine readable.)

5.1 Character set and font type

A type font such as the alphanumeric, capital characters in ISO 1073/2, OCR-B, Size I, should be used for embossed characters intended for visual reading either directly from the card or from card imprints.

5.2 Character spacing

The character spacing shall be as follows:

- a) nominal spacing : 2,54 mm (0.100 in)
- b) minimum spacing between two consecutive characters : 2,46 mm (0.097 in)

5.3 Relief height of embossed characters

Relief height of imprinting character surfaces above the card surface shall be

$0,46 \begin{matrix} 0 \\ -0,05 \end{matrix} \text{ mm } (0.018 \begin{matrix} 0 \\ -0.002 \end{matrix} \text{ in})$

Annexe A

Représentation dessinée des chiffres

(Cette annexe fait partie intégrante de la norme.)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ROC-A

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

ROC-B

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

Farrington 7 B

Les dimensions ne sont pas à l'échelle

Annexe B

Spécifications de l'impression des caractères 7B

(Cette annexe fait partie intégrante de la norme.)

B.1 Jeu de caractères — Type de caractères 7B

Le jeu de caractères 7B comprend les caractères suivants:

Les chiffres de 0 à 9 inclus.

B.2 Dimensions des caractères — Image imprimée

Hauteur nominale du caractère
3,81 mm (0,150 in) (ligne centrale)

Largeur nominale du caractère
2,03 mm (0,080 in) (ligne centrale)

Largeur nominale du trait
0,51 mm (0,020 in)

Largeur maximale du trait
0,76 mm (0,030 in)

Largeur minimale du trait
0,25 mm (0,010 in)

B.3 Espacement et alignement des caractères

L'espacement nominal des caractères imprimés est de 7 caractères au pouce.

L'espacement horizontal minimal entre caractères adjacents est de 0,38 mm (0,015 in).

Le défaut d'alignement vertical entre caractères adjacents ne doit pas dépasser 2,03 mm (0,080 in).

L'inclinaison du caractère ne doit pas dépasser 3°.

L'inclinaison sur la totalité de la ligne ne doit pas dépasser les limites de la zone d'impression telle qu'elle est définie dans les spécifications de l'ISO 7811/3.

B.4 Caractéristiques d'impression

B.4.1 Densité de l'encre

Afin d'obtenir un rendement optimal, la densité de l'encre (carbone) du caractère imprimé doit être telle que sa réflectance ne soit pas supérieure à 20 % de la réflectance moyenne du docu-

ment sur lequel le caractère est imprimé. Au pire, la densité de l'encre du caractère imprimé doit être telle que sa réflectance ne dépasse pas 60 % de la réflectance moyenne du document sur lequel le caractère est imprimé.

NOTE — La réflectance est mesurée avec un éclairage incident de 45 ° et sous un angle de vue de 90 ° par rapport à la surface du document, et en utilisant une ouverture de mesure de 0,20 mm² (0,000 3 in²) sur le document.

Les manques acceptables et les taches acceptables tels que définis en B.4.2 et B.4.3 constituent des exceptions par rapport aux conditions exigées pour l'encre.

B.4.2 Manques

Un manque correspond à toute zone située dans la largeur du trait principal d'un caractère imprimé et dont la réflectance dépasse 60 % de la réflectance moyenne du document sur lequel le caractère est imprimé.

Les manques peuvent être acceptables à la condition qu'ils soient entièrement contenus dans un cercle de 0,25 mm (0,010 in) de diamètre, qu'il y ait une séparation minimale de 0,71 mm (0,028 in) de centre à centre entre les manques, et à la condition que la largeur minimale effective du trait ne soit pas inférieure à 0,20 mm (0,008 in).

Aucun manque inacceptable ne peut être autorisé.

B.4.3 Taches

Une tache est constituée par toute marque située à l'intérieur de la zone d'impression ou dans la zone vierge, mais non dans la zone imprimée du caractère, dans laquelle la réflectance est inférieure à 60 % de la réflectance moyenne du document sur lequel les taches se présentent.

Les taches peuvent être acceptables à la condition qu'elles puissent être entièrement comprises à l'intérieur d'un cercle d'un diamètre de 0,25 mm (0,010 in) et à la condition qu'il y ait une séparation minimale entre les taches de 0,71 mm (0,028 in) de centre à centre.

Aucune tache inacceptable n'est autorisée.

B.4.4 Estampage

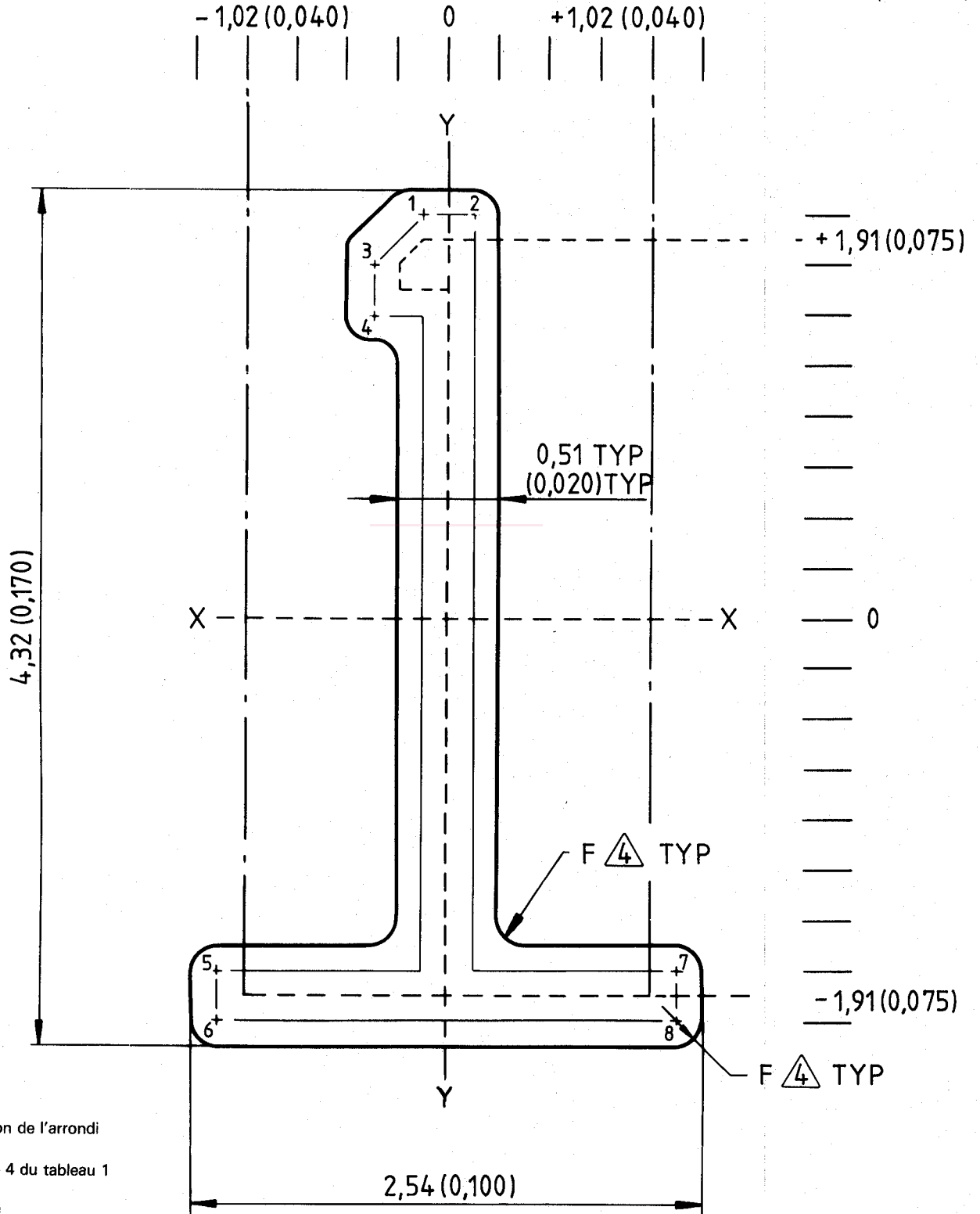
La déformation de la surface du document résultant de l'impression ne doit pas dépasser 0,13 mm (0,005 in).

Annexe C

Image imprimée des caractères du jeu 7B

(Cette annexe fait partie intégrante de la norme.)

Dimensions en millimètres
(Inches entre parenthèses)



Légende:

F : Rayon de l'arrondi

△4 : Note 4 du tableau 1

TYP : Type

Chiffre 1

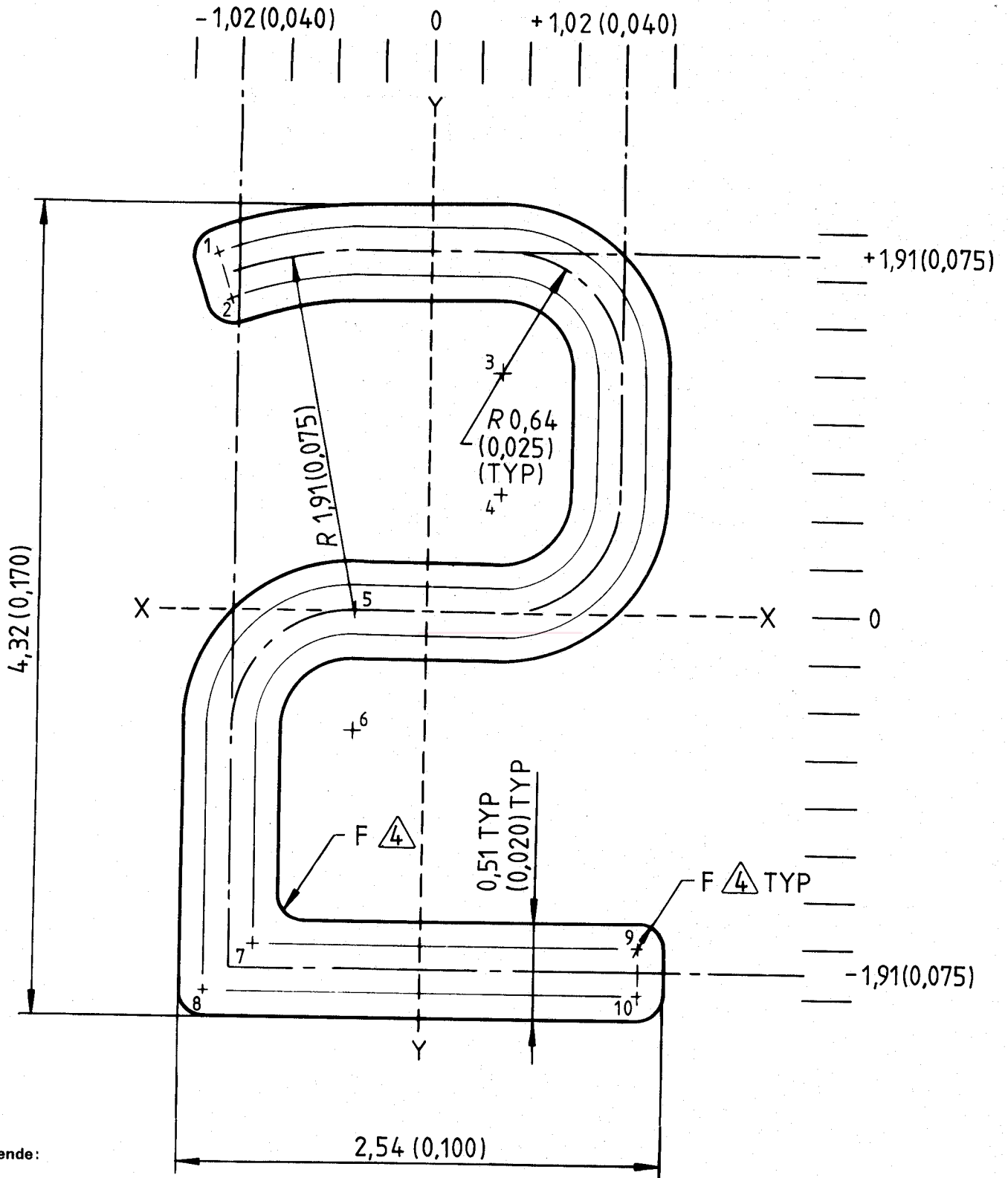
Tableau des coordonnées n° 1

N°	Valeur de X par rapport à l'axe Y - Y		Valeur de Y par rapport à l'axe X - X	
	millimètres	inches	millimètres	inches
1	- 0,13	- 0,005	+ 2,03	+ 0,080
2	+ 0,13	+ 0,005	+ 2,03	+ 0,080
3	- 0,38	- 0,015	+ 1,78	+ 0,070
4	- 0,38	- 0,015	+ 1,52	+ 0,060
5	- 1,14	- 0,045	- 1,78	- 0,070
6	- 1,14	- 0,045	- 2,03	- 0,080
7	+ 1,14	+ 0,045	- 1,78	- 0,070
8	+ 1,14	+ 0,045	- 2,03	- 0,080

NOTES

- 1 Espacement nominal le plus proche de 7 caractères par 25,4 mm (1 in). Un espacement plus grand est autorisé.
- 2 Caractère présenté tel qu'imprimé sur le document et pas nécessairement tel que gravé ou estampé.
- 3 Tolérances: $\pm 0,08$ mm ($\pm 0,003$ in) sur toutes les dimensions du cadre d'impression du caractère.
- 4 Le rayon de l'arrondi (F) sur les bords du trait est de 0,13 mm (0,005 in) nominal $\pm 0,13$ mm ($\pm 0,005$ in).

Dimensions en millimètres
(Inches entre parenthèses)



Légende:

F : Rayon de l'arrondi

$\triangle 4$: Note 4 du tableau 2

TYP : Type

Chiffre 2

Tableau des coordonnées n° 2

N°	Valeur de X par rapport à l'axe Y - Y		Valeur de Y par rapport à l'axe X - X	
	millimètres	inches	millimètres	inches
1	- 1,14	- 0,045	+ 1,88	+ 0,074
2	- 1,05	- 0,041	+ 1,65	+ 0,065
3	+ 0,38	+ 0,015	+ 1,27	+ 0,050
4	+ 0,38	+ 0,015	+ 0,64	+ 0,025
5	- 0,38	- 0,015	0,00	0,000
6	- 0,38	- 0,015	- 0,64	- 0,025
7	- 0,89	- 0,035	- 1,78	- 0,070
8	- 1,14	- 0,045	- 2,03	- 0,080
9	+ 1,14	+ 0,045	- 1,78	- 0,070
10	+ 1,14	+ 0,045	- 2,03	- 0,080

NOTES

- 1 Espacement nominal le plus proche de 7 caractères par 25,4 mm (1 in). Un espacement plus grand est autorisé.
- 2 Caractère présenté tel qu'imprimé sur le document et pas nécessairement tel que gravé ou estampé.
- 3 Tolérances: $\pm 0,08$ mm ($\pm 0,003$ in) sur toutes les dimensions du cadre d'impression du caractère.
- 4 Le rayon de l'arrondi (F) sur les bords du trait est de 0,13 mm (0,005 in) nominal $\pm 0,13$ mm ($\pm 0,005$ in).